

Date de convocation : 24/10/2014  
 Nombre de conseillers en exercice : 8  
 Nombre de conseillers présents : 7

## REUNION DU 3 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le trois du mois de novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ROBÉ, Maire.

Etaient présents : Mesdames GRIMAL Isabelle, RAULT Dominique, RENAULT Annick, ROBÉ Mauricette, Messieurs FALLEMPIN Denis, FALLEMPIN Nicolas.

Etait excusé : THOMAS Anthony

Secrétaire de séance : Annick RENAULT



### 1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2014

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 12 août 2014.

### 2/ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME ANITA PITON

Le contrat de travail de Mme PITON, chargée de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, des TAP et de l'entretien des locaux se termine le 6 novembre prochain.

Compte tenu de l'ajout des TAP depuis la rentrée scolaire, son temps de travail hebdomadaire doit augmenter et passer de 22/35<sup>ème</sup> à 29/35<sup>ème</sup> à compter du 7 novembre 2014.

Par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

### 3/ LE POINT SUR LES TAP (temps d'accueil périscolaire)

Le coût pour l'année 2014 (de septembre à décembre) est de 1 217 €. Pour 2015 (de janvier à Juin) il sera de 1 797 € soit un total pour l'année scolaire 2014/2015 de 3 014 € (soit 150 € par enfant).

Il est rappelé que le conseil municipal avait décidé que la commune prendrait en charge totalement la mise en place des activités TAP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signer la convention entre la commune et le centre social de Thouarcé.

L'association GIROND'O ANIMATION de Martigné-Briand rencontre des difficultés financières. En effet, il lui manque 15 000 € de recettes pour équilibrer son budget.

Une convention est proposée entre la commune et l'association GIROND'O.

Il nous est proposé pour que les 4 communes concernées par les TAP subventionnent l'association afin de combler les 15 000€, reste à définir le mode de répartition

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas signer la convention tant que le problème de financement n'est pas réglé.

L'association accueille des enfants de plusieurs communes et les élus estiment qu'elles doivent toutes être invitées à la réunion ayant pour objet les finances de l'association et pas seulement la micro intercommunalité qui n'est concernée que par les TAP.

Pour information, seule une famille (2 enfants) est concernée pour notre commune.

**4/ TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 5 novembre 2014

<b><i>LOCATIONS</i></b>	
<b>LOCATION PRESBYTERE</b>	
Caution	500.00 €
<b>Location personne de la commune</b>	
½ journée	50,00 €
Journée	80,00 €
Week-end	150.00 €
<b>Location personne hors commune</b>	
½ journée	60,00 €
Journée	100,00 €
Week-end	180.00 €
Réception des familles dans le cadre d'une sépulture	gratuit
<b>LOCATION CANTINE</b>	
Caution	500,00 €
<b>Location personne hors commune</b>	
½ journée	80,00 €
Journée	120,00 €
Week-end	200,00 €
<b>Location personne de la commune</b>	
½ journée	60,00 €
Journée	90,00 €
Week-end	160,00 €
Salle non louée les week-ends en période scolaire et les veilles de reprise d'école	

**5/ REFUGE CHIENS**

Le Maire informe que l'association des Chasseurs a construit un abri pour les chiens errants au local de la Zone Artisanale.

Considérant qu'il faut prévoir l'entretien, la nourriture et l'identification des chiens hébergés, le conseil municipal fixe à 10 € par jour et par chien, le tarif de gardiennage.

**6/ PLU – PLUi -SCOT**

La communauté de communes envisage la création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une réunion à l'attention de tous les élus est programmée Jeudi 13 novembre à Thouarcé pour évoquer le PLUi et les communes nouvelles.

**7/ AVAP**

Denis FALLEMPIN propose de constituer une commission de 3 personnes pour travailler sur ce dossier afin d'avancer rapidement. Messieurs Pierre ROBÉ et Nicolas FALLEMPIN se portent volontaires.

Ils prendront contact dans les prochains jours avec le cabinet d'architecte TERRIEN d'Angers qui avait débuté l'étude.

**8/ PETITES CITÉS DE CARACTERE**

Le bureau départemental est venu en visite à Aubigné le 23 octobre. La commission de labellisation aura lieu en 2016.

**7/ INFORMATIONS SIEML**

- Problème au niveau de la prise pour le branchement festif (disjoncte)
- Réverbère cassé rue du Prieuré : en cours
- Economie d'énergie : diagnostic des bâtiments possible
- Borne de rechargement des véhicules électriques

**8/ RECEPTIONS**

- 16 janvier : réception bénévoles fleurissement : (dans l'attente du devis)
- 13 décembre : 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'école publique (toujours dans l'attente du coût du repas)  
Attention, il va falloir communiquer sur cet évènement et le délai est court.

**9/ DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGETS**

Budget communal : Absence de crédits budgétaires pour rembourser le trop perçu de la garderie périscolaire :

- ART 673 : + 50€
- ART 61551 : - 50 €

Budget assainissement : crédit budgétaire insuffisant pour le paiement de la facture agence de l'eau :

- ART 706129 : + 233 €
- ART 618 : - 233 €

**10/ TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal fixe par 4 voix pour, 2 abstention et 1 voix contre, le taux de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 2.5 %.

**11/ POINT INFO TOURISTIQUE : TARIF BOUTEILLES VIN BOUCHÉ**

Le conseil municipal fixe à :

- 3.20 € la bouteille de Rosé de Loire
- 3.70 € la bouteille d'Anjou Rouge
- 6.20 € la bouteille de Layon Prestige

**12/ QUESTIONS DIVERSES**

- 1) **CONCOURS FLEURISSEMENT** : La 4<sup>ème</sup> fleur est conservée. Le conseil municipal est ravi et remercie les bénévoles qui ont œuvré pour obtenir ce résultat.
- 2) **CCAS** : repas des aînés : il est envisagé que le repas soit animé par les élus.
- 3) **Recettes communales** : réfléchir sur la mise en place d'une taxe de séjour
- 4) **Terrain en friche de la rue des fours à chaud** : Mr le maire doit reprendre contact avec le propriétaire afin qu'il procède au nettoyage.
- 5) **11/11** : la commémoration aura lieu à 11 h 15, rendez-vous place de l'église.
- 6) **REPAS ANNIVERSAIRE DE L'ECOLE AU CLOS DE LA TOUR** :  
Le tarif du repas est fixé à 15 € pour les adultes et 8.50 pour les enfants de moins de 12 ans.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette	THOMAS Anthony	